



Règlement de course

ORGANISATION

Nice Côte-d'Azur by UTMB® est une épreuve pédestre organisée par UTMB Group répondant à la réglementation des courses hors stade. L'épreuve se déroule les 23, 24 et 25 septembre 2022.

La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles. Il est entendu que chaque participant de « **Nice Côte-d'Azur by UTMB®** » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves de l'UTMB® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de ses annexes, de l'éthique, de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

PRESENTATION DES EPREUVES

Les courses de Nice Côte-d'Azur by UTMB® sont les suivantes :

- 100M – 160Km 8300m de D+
- 100k – 107Km 5500m de D+
- 50k – 58 Km 3000m de D+
- 20k – 24 Km et 700m de D+

ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves de Nice Côte-d'Azur by UTMB®, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie, neige...).
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- D'être pleinement conscience que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.
- D'accepter de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. Les épreuves du Nice Côte-d'Azur by UTMB® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Il transporte ce matériel dans un sac marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Pour les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement peuvent durer plus de 4h.

3. Sur l'ensemble des courses, une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les zones d'assistance définies par l'organisation. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance fournie par une équipe de professionnels, ou tout professionnel médical ou paramédical sont strictement interdits.

4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance à proximité des postes de ravitaillement.

5. Un participant qui accepte d'être accompagné, en dehors des zones expressément désignées, contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins d'irrégularités sont habilités à pénaliser les participants afin de garantir l'esprit des épreuves de trail-running.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves de l'UTMB®, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles de Nice Côte-d'Azur by UTMB®. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2002 ou avant (catégories espoirs à vétérans), licencié ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit :

1. **Fournir un certificat médical spécifique (ou licence FFA) (*)**. Il doit être déposé sur son espace coureur **avant le 31 août 2022** (l'organisation n'accepte pas les certificats médicaux envoyés par email ou par courrier).
À défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Attention : en conformité avec le règlement FFA, tous les certificats médicaux doivent être fournis en français. Nous leur conseillons donc vivement d'utiliser notre formulaire officiel de certificat médical (comprenant déjà la traduction). Tout certificat non traduit sera refusé.
() vous trouverez un modèle de certificat valide au moment de l'inscription.*
2. **Faire, avant le 31 août 2022, toutes les actions complémentaires à l'inscription** (retrait du dossard, réservation transport, taille de tee-shirt, numéro de téléphone...) via un formulaire en ligne disponible dans l'espace coureur.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical et si toutes les actions complémentaires à l'inscription ne sont pas réalisées.

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagement :

100M : 230€

100k : 165€

50k : 95€

20k : 35€

Ces prix comprennent, les transports au départ, le rapatriement si besoin, une éco participation de 1.5 €/personne destinée à financer des actions de nettoyage, de remise en état ou de réhabilitation des sentiers.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Ils ne comprennent pas les 5% de frais bancaires à payer en sus au moment de l'inscription.

L'inscription est nominative personnelle, ferme et définitive. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf disposition contraire du présent règlement. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

EQUIPEMENT

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition la liste complète du matériel obligatoire détaillée ci-dessous, et emporter avec lui tout le matériel, en usage ou non, pendant la course. Des contrôles systématiques et/ou aléatoires seront effectués pendant la course. Une pénalité ou une disqualification sera appliquée aux coureurs ne portant pas tout le matériel obligatoire (voir PÉNALITÉS).

Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est **un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

Pour les courses de 160km et 107km

Matériel obligatoire

Kit de base

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Smartphone avec application Liverun installée et forfait permettant son utilisation en France. Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course : garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. Tout coureur injoignable sera pénalisé. Une batterie externe est fortement conseillée.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 2 lampes frontales avec piles ou batterie de rechange
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet

- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable* et respirante** (exemple Outdry)
 - *minimum conseillé 10 000 Schmerber
 - **RET conseillé inférieur à 13
 - La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou attachée à la veste avec un système prévu d'origine par le fabricant.
 - les coutures doivent être soudées.
 - la veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées.

Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.
- Pièce d'identité
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable (DWR protection)
 - *la veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa
- bandana ou Buff®
- Gants chauds et imperméables

Kit grand froid

- 3ème couche chaude (intermédiaire entre la 2ème couche et la veste imperméable)
- Bonnet
- Chaussure fermée
- Surpantalon imperméable

Kit Canicule

- Lunettes de soleil
- Casquette saharienne ou toute combinaison permettant de couvrir entièrement la tête et la nuque
- Crème solaire
Recommandation: Indice de protection minimum 50 (SPF)
- Réserve d'eau minimum 2 litres

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Pour les courses de 58k et de 24k

Kit de base

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Smartphone avec application Liverun installée et forfait permettant son utilisation en France. Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course : garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. Tout coureur injoignable sera pénalisé. Une batterie externe est fortement conseillée. NB : pour les coureurs qui n'en disposent pas, une location de smartphone sera proposée sur place
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe (sauf 20k)
Recommandation : 200 lumens ou plus
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante (exemple Outdry) (excepté pour le 24k)
- Casquette ou bandana ou Buff®
- Pièce d'identité

Kit canicule (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo)

- Lunettes de soleil
- Casquette saharienne ou toute combinaison permettant de couvrir entièrement la tête et la nuque
- Crème solaire
Recommandation: Indice de protection minimum 50 (SPF)
- Réserve d'eau minimum 2 litres

Kit mauvais temps (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo)

- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent** avec une protection déperlante durable (DWR protection)
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Bonnet
- Gants chauds et imperméables
- Surpantalon imperméable
- Pour le 24k : veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante (exemple Outdry)

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.

Vous transportez ce matériel dans un sac qui doit être marqué lors de la remise des dossards et non échangeable sur le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Une somme minimum de 20 € (afin de pallier les imprévus).
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Aucun bâton ne sera admis dans les sacs d'allègement.

NB : Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

COUREURS ELITES

Le fait de disposer d'un statut d'élite internationale ouvre des droits et des devoirs pour les athlètes concerné(e)s. Les voici :

Droits :

Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, selon des critères précis et basés sur leur [UTMB® Index](#). Pour en bénéficier, les coureurs élites doivent se signaler auprès de l'organisation (nicecotedazur@service.utmb.world) et préciser la course à laquelle ils souhaitent participer.

Les coureurs doivent se baser sur l'UTMB® Index de la catégorie de la course à laquelle ils souhaitent s'inscrire.

Ex : je suis une femme et je souhaite m'inscrire à une course de 50k, il me faut un UTMB® Index de 710 dans la catégorie 50k.

Les UTMB® Index sont disponibles sur les pages coureurs du site [UTMB® World Series](#).

		Men			Women		
		50K	100K	100M	50K	100K	100M
Direct & Gratuit		850	820	800	710	690	650
Direct & Payant	Region 1	800	770	720	650	610	650
	Region 2	710	660	580	560	520	450
Region 1	USA, EUR, CHN, JPN, OCE						
Region 2	Reste du monde						

Les coureurs correspondant aux critères peuvent bénéficier des conditions d'inscription ci-dessus à condition d'être titulaires des points nécessaires en 2022.

Dès 2022, les coureurs élites auront la possibilité d'utiliser le nouveau circuit UTMB® World Series pour intégrer l' UTMB® Mont-Blanc 2022.

Les 10 premiers hommes et femmes sur les UTMB® World Series Majors ainsi que les 3 premiers hommes et femmes sur les UTMB® World Series Events dans chaque catégorie 50K, 100K et 100M, gagneront une place pour l'UTMB® Mont Blanc 2022. Les coureurs concernés pourront contacter l'organisation par e-mail (nicecotedazur@service.utmb.world) afin d'obtenir leur priorité d'inscription.

Lors des départs, les athlètes élites sont invités à se placer en tête en fonction des numéros de dossards.

Devoirs :

En contrepartie, les coureurs élite s'engagent à :

- Être présents aux conférences de presse et cérémonies officielles auxquelles ils sont invités ;
- Être présents aux remises des prix s'ils sont concernés ;
- Être présents sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

DOSSARD

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité avec photo,
- De votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupérations des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon il est désactivé.

SACS D'ALLEGEMENT / DOUCHES / REPOS

Vous aurez la possibilité de laisser un sac sur le lieu de départ de votre épreuve, vous le retrouverez à votre arrivée. Vous retrouverez des vestiaires et des douches à proximité de l'arrivée.

RAVITAILLEMENTS

Le « 160K » s'effectue en semi-autosuffisance ; 14 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours.

Le « 107k » s'effectue en semi-autosuffisance ; 10 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours.

Le « 58 » Km s'effectue en semi-autosuffisance ; 4 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours.

Le « 24k » s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours.

POSTES DE CONTROLE

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante jaune accrochant la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 160K : 48:00 heures
- 107K : 29:00 heures
- 58k : 16:00 heures
- 24k : 5:00 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le Guide Coureur et sur le site internet. En cas de changement (cf Conditions exceptionnelles), les nouvelles barrières horaires sont également communiquées par SMS.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course (le numéro sera communiqué dans le guide coureur et imprimé sur le dossard). Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Secours.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours.
- En appelant le PC course.
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.
- En utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveRun.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. Et attendre auprès du coureur en difficulté jusqu'à l'arrivée du personnel de l'organisation. En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles) : **112**.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course est habilitée :

- À mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- À obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire.
- À faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- À orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmerie sera accessible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir.

En cas de nécessité de dormir sur le chemin, il est fortement conseillé d'utiliser le « dossard sommeil » fourni par l'organisation. Ce dossard permet de signaler que vous avez besoin de dormir un peu sans être dérangé.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

ARRIVÉE

A votre arrivée vous recevrez votre cadeau finisher.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

RÉCOMPENSES

Pour chaque course, un classement général, masculin et féminin, et pour chaque catégorie, masculin et féminin, est établi (voir ci-dessous pour chaque catégorie).

Pour chaque course, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général reçoivent un trophée.

Les trophées et les prix ne sont remis que lors de la cérémonie, donc il est obligatoire d'être présent.

Les 3 premiers classés dans les catégories.

Catégories d'âge UTMB® World Series

20-34

35-39

40-44
45-49
50-54
55-59
60-64
65-69
70-74
75-79
80-84
85+

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou signaler son abandon via l'application LiveRun et prévenir le PC Course.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme «bus» sur les tableaux des passages afin de rapatrier à Nice les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement, mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:
 - lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

PENALISATION – DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

Pour chaque course

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	A l'appréciation de la direction de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de smartphone)	Disqualification
Autre absence de matériel obligatoire	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Smartphone éteint ou en mode avion	Pénalité 15 min
Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	Pénalité 15 min
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 15 min
Port du dossard non conforme	Pénalité 15 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité 15 min
Absence d'une puce électronique	Selon décision de la direction de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Sac non marqué	Pénalité 1 heure
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.
Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

DROITS À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation de la direction de course.

EXPRESSION POLITIQUE

Toute manifestation ostentatoire de messages ou d'images à caractère politique au cours de l'évènement est interdite.

RECLAMATIONS

Toute réclamation impliquant un changement de classement doit nous être faite par courriel, dans un délai de 24 heures après la fin de l'évènement.

Toute autre réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de l'évènement.

Toute réclamation ou désaccord liés à l'inscription (par exemple un coureur n'est pas sélectionné au tirage au sort) ou en relation avec la gestion sportive de la course et son règlement (par exemple si un coureur abandonne la course) ne sont pas des motifs valables pour être considérés comme une réclamation.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Modifier les tracks, même raccourcir leur distance.
- Différer le départ de quelques heures au maximum.
- Modifier les barrières horaires.
- Annuler l'épreuve (partiellement ou totalement).
- Neutraliser l'épreuve.
- Arrêter l'épreuve en cours.
- Mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles, y compris des départs en vagues.

En cas d'annulation d'une épreuve ou de réorganisation de l'UTMB® impliquant l'annulation d'une ou plusieurs épreuves, pour tout motif indépendant de la volonté d'UTMB Group, décidée plus de 30 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué selon le barème ci-dessous, calculé en fonction des frais irrécupérables engagés par l'organisation au moment de l'annulation :

	% remboursement
Jusqu'au 31 Mai	60%
1 ^{er} juin - 31 juillet	50%
1 ^{er} août – 31 août	30%
septembre	Pas de remboursement

En cas d'annulation décidée moins de 30 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour tout motif indépendant de la volonté d'UTMB Group, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

MESURES SANITAIRES LIEES A LA PANDEMIE COVID 19

Selon l'évolution de la situation sanitaire d'ici à l'été prochain, des adaptations de l'organisation pourront s'appliquer de manière à respecter la réglementation en vigueur (distanciation physique, gestes barrières) telles que :

- port du masque et lavage des mains obligatoire sur chaque lieu de rassemblement (remise des dossards, zone de départ, ravitaillements, zone d'arrivée, zone de récupération des sacs, transports, repas après course...)
- étalement des départs (peut entraîner des modifications significatives des horaires de départ prévu)
- adaptation ou déplacement de certains ravitaillements
- suppression du self-service sur les ravitaillements (service individuel effectué par les membres de l'organisation)
- envoi / simplification des remises de dossard
- suppression des zones d'assistance
- limitation des jauges des zones spectateurs pouvant aller jusqu'au huis clos
- contrôle des flux visiteurs / spectateurs
- Pass sanitaire valide

L'organisation activera ou non ces mesures selon l'évolution de la situation et des réglementations en vigueur en France.

ANNEXE CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il existe une annexe à ce règlement qui régit les conditions d'inscription aux épreuves

PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'UTMB® Mont-Blanc, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace coureur accessible depuis le lien suivant: utmbmontblanc.com/fr/page/172/membre.html

Tout demande de modification de données peut être effectuée:

2. Par courrier à l'adresse suivante :

DPO UTMB
UTMB Group
31 rue du Lyret
74400 Chamonix

2. Par email à l'adresse suivante : dpo@utmb.world

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité,

de celle de ses préposés et des participants.

ASSURANCE PERSONNELLE

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence.

NB : les évacuations hélicoptérées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail adressé à l'adresse suivante : nicecotedazur@service.utmb.world ou au 31 rue du Lyret 74400 Chamonix-Mont-Blanc, France, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Un remboursement partiel est possible selon le barème suivant :

	% remboursement
Jusqu'au 31 mai	60%
1 ^{er} Juin – 31 juillet	50%
1 ^{er} août - 31 août	30%
Septembre	Pas de remboursement

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription

ASSURANCE ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Les coureurs qui le souhaitent pourront lors de l'inscription souscrire une assurance annulation auprès de la compagnie Mutuaide.

L'objet de l'assurance annulation est de permettre le remboursement complet du montant de l'inscription dans le cas où un participant demande l'annulation de son inscription pour les motifs suivants :

- Maladie grave, accident corporel grave ou décès du coureur ou d'un membre de sa famille
- Grossesse de la coureuse inscrite
- Diagnostic positif au Covid 19 du coureur ou d'un membre de sa famille dans le mois précédent l'événement
- Refus d'embarquement à l'aéroport de départ suite à une prise de température

D'autres motifs d'annulation sont couverts partiellement (application d'une franchise). [Voir le détail de la police d'assurance ici.](#)

Dans tous les cas, il appartient au coureur d'établir la réalité de la situation ouvrant droit à remboursement via les justificatifs nécessaires fournis directement à la compagnie d'assurance. Le traitement du remboursement est de la seule responsabilité de la compagnie d'assurance selon les conditions définies dans la police d'assurance.

L'annulation d'une inscription ou la non-participation à la course à laquelle on est inscrit ne permet pas de bénéficier d'une priorité d'inscription pour une année ultérieure.

Prix de l'assurance annulation :

- 160K : 21€
- 107k : 16€
- 58k : 12€
- 24k : 8€

L'assurance annulation devra être souscrite au moment de l'inscription.